

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du CIAS
de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil d'Administration du CIAS : 25

En exercice : 25

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de convocation : 02/10/2024

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date d'affichage :

N° 40/2024

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille vingt-quatre et le sept octobre, à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières Minervois, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, Président du CIAS.

Madame Christine BENET est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (14)

Président du CIAS	André HERNANDEZ
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL
FELINES TERMENES	Jean Marie SAURY
LEZIGNAN CORBIERES	Christine BENET
LUC SUR ORBIEU	Yves KOSINSKI
PARAZA	Emile DELPY
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ST ANDRE DE ROQUELONGUE	Jean-Michel FOLCH
THEZAN DES CORBIERES	Philippe PUECH
TOURNISSAN	Marie Claude MENDOZA
ADHCO	Jacques VILLEFRANQUE
ANAV	Marie Claude MARTINEZ
UDAF	Jean DANAY DE MARCILLAC

Etaient absents les représentants des Communes ou associations suivantes : (11)

CRUSCADES	Jean-Claude MORASSUTTI
FABREZAN	Isabelle GEA
MONTSERET	Bachir MEDANI
MOUX	Jacques DOUTRE
ORNAISONS	Muriel SAEZ
ROUBIA	Geneviève LOPEZ
VILLEROUGE TERMENES	Françoise FULLANA
AFDAIM	Georges GRANDJEAN
ALZHEIMER UN AUTRE REGARD	Marianne TAILLANDIER
FAOL	Danielle SUDRE
ISIS	Brigitte BRIOLE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de créer, modifier ou supprimer des emplois après saisine du CST dans les deux derniers cas. Qu'il convient de distinguer le tableau des effectifs et le tableau de gestion des emplois.

Considérant que le tableau des effectifs est une annexe budgétaire obligatoire à visée comptable et normative, photographie de la liste des grades occupés au 31 décembre de l'année écoulée. Qu'il s'agit d'une liste par filière, catégorie, cadre d'emplois et grade, des emplois titulaires ou non, supposés ouverts budgétairement et pourvus ou non, distingués selon s'ils sont à temps complet ou temps non complet. Qu'il permet de faire une évaluation budgétaire.

L'adoption d'une délibération portant tableau des effectifs est préconisée au minimum une fois par an préalablement à l'adoption du budget primitif.

Considérant que le tableau de gestion des emplois recense les emplois créés par délibération : emploi et grade(s) correspondant(s), qu'il différencie les emplois permanents et non permanents. Il précise le service d'affectation, le nom et le prénom de la personne occupant l'emploi, s'il est vacant, quel est le motif de la vacance, etc. Ce tableau permet de suivre l'évolution des emplois de la collectivité par une mise à jour régulière en cours d'année. Il s'agit d'un outil de gestion prévisionnelle des emplois.

Considérant que le tableau des effectifs est désormais présenté par poste (voir ci-dessous).

Le Conseil d'Administration, Oui l'exposé

Par : 0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

14 voix POUR

DECIDE d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs.

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérécours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

TABLEAU DES EFFECTIFS CIAS

MAJ 19/07/2024

CONTRACTUELS : OUI par référence aux
indicateurs désignés possibles et selon la nature des
fonctions et le profil des candidats appréciés par le

INFORMATIONS GENERALES SUR LES POSTES PERMANENTS					EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF VACANT
INTITULE DU POSTE	CADRES D'EMPLOIS POSSIBLES	GRADES POSSIBLES	CATEGORIES POSSIBLES	OUVERTURE A UX CONTRACTUELS	NOMBRE DE POSTES	DONT TNC	DETAIL TNC EN HEBDO	NOMBRE DE POSTES POURVUS	
DIRECTEUR / DIRECTRICE DU CIAS	ATTACHE	ATTACHE ATTACHE PRINCIPAL	A	OUI	1			1	0
DIRECTEUR / DIRECTRICE ADJOINT(E) DU CIAS	REDACTEUR ATTACHE	REDACTEUR REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE ATTACHE	B A	OUI	1			1	0
COORDINATEUR / COORDINATRICE EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE	REDACTEUR ATTACHE ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	REDACTEUR REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE REDACTEUR PRINCIPAL 1ère CLASSE ATTACHE ASSISTANTS SOCIO EDUCATIF	B A	OUI	1			1	0
SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE									
RESPONSABLE DE SECTEUR	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE REDACTEUR	C B	OUI	6			6	0
INTERVENANT(E) A DOMICILE	AGENT SOCIAL	AGENT SOCIAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ère CLASSE AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	OUI	99	82	1 à 07h00 2 à 08h30 1 à 13h00 5 à 14h00 2 à 15h00 18 à 17h30 1 à 18h30 2 à 20h00 1 à 20h30 1 à 20h46 2 à 21h00 3 à 21h00 2 à 24h30 1 à 25h00 1 à 25h23 13 à 27h30 26 à 28h00 17 à 35h00	99	9
SERVICE PORTAGE DE REPAS									
RESPONSABLE DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS EN CHARGE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE ET DU DEVELOPPEMENT DE LA QUALITE	ADJOINT ADMINISTRATIF REDACTEUR	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE REDACTEUR	C B	OUI	1			1	0
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF ET COMPTABLE	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	OUI	1	1	1 à 28h00	1	0
ASSISTANT(E) ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2ème CLASSE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	C	OUI	1			1	0
AGENT DE LIVRAISON EN CHARGE DU PORTAGE DE REPAS	AGENT SOCIAL ADJOINT TECHNIQUE	AGENT SOCIAL AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ère CLASSE AGENTS SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	C	OUI	4			3	1
TOTAL					115	83			10

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Centre
Intercommunal
Action
Sociale
Communauté de Communes
Région Lézignanaise Corbières et Minervois



Le Président, André HERNANDEZ

